



Animation du site Natura 2000 “ Gorges du Haut Cher ”

Relevé de conclusions de la réunion de travail

Pays de la vallée de Montluçon et du Cher – Conservatoire des sites de l'Allier

Le 9 juin 2010, Marcillat-en-Combrailles

Etaient présents :

Y. DUBILLON, C. CHITO, F. VERON.

Ordre du jour :

- recalage du périmètre Natura 2000 : organisation de la consultation officielle, calendrier d'exécution
- point d'avancement de la mission d'animation 2010

Porter à connaissance :

- dans le cadre de la semaine du développement durable, le Conseil général de l'Allier a proposé à ces agents des visites de sites patrimoniaux du département. Le CSA a été sollicité pour une animation dans les gorges du haut Cher. Celle-ci s'est déroulée le 2 avril dernier à Lignerolles avec 10 agents des unités de Montluçon, Commentry et Cérilly.
- descriptif finalisé de la formation des agents communaux ainsi que le questionnaire. Ces documents ont été envoyés le 17 mai aux communes du site. (*copie du courrier au Pays*).
- Exemple de diagnostic de contractualisation de la Charte Natura 2000.
- Maquettes des posters élaborés pour la communication des travaux du contrat Natura 2000 “ restauration des landes de Nerdre ”. Ces posters ont été présentés au grand public sur le stand du CSA lors de la journée familiale (*5 juin*) de la semaine de l'environnement de Montluçon.
- Convention attributive de subvention du contrat Natura 2000 signé par le Préfet de l'Allier le 1^e juin dernier. Il s'agissait de la dernière pièce administrative nécessaire à la mise en œuvre des travaux

Recalage du périmètre Natura 2000, consultation officielle :

Le protocole d'une consultation officielle s'appuie sur une sollicitation d'avis (*délibérations des conseils municipaux et conseils communautaires*) des collectivités territoriales du site par M. Le Préfet de l'Allier. Les collectivités disposent d'un délai de 2 mois. L'absence de réponse équivaut à l'acceptation du projet.

C. CHITO insiste sur la nécessité de communiquer, de sensibiliser les acteurs avant le lancement de la consultation.

Il est convenu le calendrier suivant :

- ✓ Sept. / oct. : réalisation de réunions d'information (*Elus, agriculteurs, propriétaires*)
validation sur le terrain des points incertains du recalage
finalisation des documents de consultation avant transmission à la DDT Allier
afin d'établir le document de consultation officielle.
- ✓ Début nov. : réunion du comité de pilotage afin de valider ce travail
lancement de la consultation officielle.

Cette dernière échéance doit être maintenue afin de présenter, lors de la pré-CRAE (commission régionale agro-environnementale) de mi-novembre, un périmètre d'application des MAET ferme et définitif.

- ➡ Y. DUBILLON rappelle la nécessité de compléter préalablement la liste des agriculteurs concernés par le périmètre recalé.
- ➡ C. CHITO souhaite étudier le projet de dossier préalablement aux réunions. Compte tenu des vacances estivales, F. VERON est sollicité pour transmettre ce document de travail d'ici le 15 juillet prochain.

Autres points :

Y. DUBILLON précise tout d'abord que le procès-verbal du Comité de pilotage du 25 mars dernier est établi et sera diffusé très prochainement.

Y. DUBILLON informe d'autre part que le programme d'actions pour l'année 2011 devra être validé à la fin de l'été afin de constituer dans les meilleures dispositions la sollicitation des financements FEADER. Dans ce cadre, F. VERON est sollicité afin de transmettre pour cette échéance un bilan intermédiaire de la mission d'animation 2010.

Une première liste des actions pressenties pour l'année 2011 est énoncée. En effet, la majorité des actions engagées en 2010 seront poursuivies l'année prochaine.

C. CHITO sollicite des éléments quant à la réédition de la plaquette d'information du site. Etant donné le projet de recalage, cette action sera menée en fin d'année. Il est évoqué de veiller à l'intemporalité du document (*cartographie, pas d'énonciation du nom des contrats agricoles, susceptibles d'évoluer ...*).

F. VERON transmet ensuite des premiers résultats sur l'étude des milieux ouverts.

Y. DUBILLON exprime l'intérêt de communiquer ces informations progressivement aux élus. La prochaine réunion "recalage parcellaire" peut être une première occasion.

Des échanges se poursuivent sur la mise en place du groupe de travail "qualité de l'eau". Il est convenu de finaliser dans un premier temps la récolte des données afin d'évaluer la pertinence de réunir le groupe de travail.